

certification adaptée aux forêts privées du Canada. Des échanges ont d'ailleurs lieu entre la Fédération et le Syndicat afin de profiter de part et d'autre d'un travail plus complet.

### Quelles sont les exigences des formules?

Les propriétaires de boisés de la Beauce auront donc à se prononcer sur l'implantation de la certification forestière. Peu importe la formule retenue, chacune comporte des exigences qui feront partie du modèle à suivre pour les forêts privées :

### Un engagement du Syndicat envers le développement durable et les objectifs de la certification forestière

### Le respect de la possibilité de coupe

Il s'agit de s'assurer, pour le territoire couvert par le Syndicat, qu'on ne coupe pas plus de bois que la forêt est capable d'en produire. C'est une préoccupation importante du Syndicat.

### Le respect des lois et règlements

Par exemple, en s'assurant de respecter les règlements municipaux sur les coupes à blanc.

### Une meilleure productivité des ressources de la forêt

Nous savons que la demande pour les produits de la forêt (bois de sciage, papier, etc.) ira en augmentant dans les années à venir. L'aménagement des forêts deviendra un moyen d'y répondre.

La production de bois n'est pas la seule visée. Il y a beaucoup à faire, par exemple pour améliorer la productivité des érablières sucrières.

### La conservation des ressources de la forêt

Les activités des propriétaires dans leurs boisés peuvent affecter la qualité de l'eau, la survie de certaines espèces fauniques et certains arbres. Des mesures sont à prévoir afin de protéger adéquatement les ressources les plus importantes. Par exemple, la construction minutieuse de chemins forestiers et l'installation de ponceaux conformes aux règlements protègent les cours d'eau et la faune aquatique qui en dépend. Ces mesures devront toutefois être supportées financièrement par les différents paliers de gouvernement.

### L'intégration des activités forestières dans un milieu social

On attend des activités réalisées en forêt qu'elles contribuent au développement économique et social de la région. On se soucie d'autre part des conditions de travail et des revenus, tant des travailleurs forestiers que des propriétaires de boisés. De plus, la certification forestière des forêts privées sera possible uniquement avec la collaboration des autres intervenants du milieu forestier.

Un sondage est actuellement en cours afin de vérifier, entre autres, si les activités réalisées par les propriétaires sont en accord avec ces exigences. Nous croyons que pour bon nombre d'entre eux, il y a peu de changements à apporter.

### Quels seront les coûts de la certification?

La mise en place de la certification forestière pour les forêts privées sera coûteuse. Il est difficile de préciser ce que nous aurons à payer car les coûts varient selon le programme de certification. C'est pourquoi une implication financière de Développement économique Canada, jumelée au support de Ressources naturelles Canada, s'avèrent indispensables, à tout le moins dans l'étude menée par le Syndicat. Finalement, la certification n'augmentera sans doute pas le prix obtenu par les producteurs pour leurs bois. Néanmoins, il permettra de protéger nos marchés.

### Quelles seront les prochaines étapes?

À la prochaine assemblée générale annuelle en avril 2004, le Syndicat proposera aux propriétaires de boisés d'adopter une politique de développement durable. En mai, nous disposerons des informations nécessaires sur les implications réelles de la certification des forêts privées pour les propriétaires de boisés. En plus d'un portrait que nous aurons dressé de la forêt de notre région, nous aurons une meilleure connaissance des marchés d'avenir pour les bois certifiés, des exigences à respecter pour être certifiable, de même que des rôles des intervenants concernés. Les propriétaires seront informés au moment opportun des étapes à venir.



# le supplément

Publié par le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9  
Téléphone: (418) 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: (418) 228-5800 — www.spbb.qc.ca

## La Beauce à l'avant-garde de la certification environnementale

Ce Supplément a été rendu possible grâce au travail de toute une équipe, soit : Brigitte Asselin, Simon Giguère, Simon Arbour et Martin Ladouceur.

**Soucieux de favoriser la pérennité du patrimoine forestier, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce est fier d'entreprendre une étude de faisabilité visant à implanter un système de certification environnementale des forêts privées. Cet important projet nécessite des investissements de plus de 200 000 \$, dont 150 000 \$ proviennent de Développement économique Canada. Le reste est financé par le Syndicat. Selon nous, il ne fait aucun doute que la certification représente une opportunité pour les 11 750 propriétaires de boisés de la Beauce de sécuriser nos marchés et confirmer leur implication dans le développement durable en démontrant à la population une attitude de producteur responsable.**

### Pourquoi le Syndicat s'intéresse à la certification environnementale ?

D'ailleurs, nous n'aurons probablement pas le choix de suivre tôt ou tard cette tendance mondiale. En effet, d'ici 2006 au Québec, la quasi-totalité des grandes compagnies forestières aura certifié ses propriétés privées et les superficies exploitées sur les terres publiques. On estime qu'en ce

moment, 70 % de la forêt publique québécoise est en voie d'être certifiée, contre à peine 0,5 % des forêts privées. En effet, plusieurs organismes de forêt privée s'y intéressent, dont quelques syndicats de producteurs de bois qui envisagent de certifier leurs propres opérations sous la bannière ISO. D'autre part, la certification progresse rapidement aux États-Unis et sur chaque continent.

Ne pas tenir compte de cette tendance pourrait mettre en danger la mise en marché des producteurs de bois et du même coup, les bénéfices qu'ils en retirent. À notre avis, la démonstration de bonnes pratiques en forêt pourrait être nécessaire afin de conserver nos marchés. Les érablières doivent égale-

ment faire partie de nos préoccupations en raison de leur apport économique et de leur importance culturelle.

Avec ce projet d'envergure et porteur d'avenir, le Syndicat des producteurs de bois de la Beauce désire prendre les devants afin de proposer une formule acceptable pour les propriétaires de boisés qui sera reconnue par les organismes chargés d'accorder la certification. Il ne peut par contre réaliser ce projet sans l'appui des propriétaires et des organismes concernés. Nous travaillons ainsi en étroite collaboration avec la Fédération des producteurs de bois du Québec, qui poursuit les mêmes objectifs. L'étude ayant débuté en septembre 2003, nous effectuerons

régulièrement un suivi du projet aux propriétaires de boisés par le biais de nos diverses publications. Ce Supplément vise donc à vous informer sur les aspects généraux de la certification.

André Lantagne  
président





Source : FAPAQ

*Protéger la diversité des forêts, de la faune et de la flore.*



*Conserver le sol et l'eau.*



*Entretien des multiples atouts de la forêt pour la collectivité.*

### Qu'est-ce que la certification?

La certification environnementale, aussi appelée certification forestière, est un processus d'engagement volontaire et continu. Ainsi, que ce soit un producteur de bois, une entreprise forestière ou le Syndicat, chacun s'engage à utiliser les méthodes définies par un programme de certification pour protéger l'environnement et, dans certains cas, développer le potentiel des boisés. Les exigences à respecter varient selon le programme choisi. Elles peuvent concerner les activités de l'entreprise ou inclure celles réalisées en forêt. Enfin, un organisme indépendant intervient régulièrement pour vérifier le respect des exigences et des objectifs.

Il existe plusieurs programmes de certification. Deux d'entre eux bénéficient d'une reconnaissance internationale, soit ISO 14001 et le FSC (Forest Stewardship Council). Le Canada possède son propre programme : le CSA (Canadian Standard Association).

Tous ces programmes de certification visent à garantir aux consommateurs que les produits forestiers proviennent de forêts bien aménagées où sont respectés les principes de développement durable.

### D'où vient la certification environnementale ?

Au cours des années quatre-vingt, on observe une déforestation alarmante des forêts tropicales. L'opinion publique mondiale s'inquiète de plus en plus du sort réservé aux forêts et à l'environnement en général. C'est dans ce contexte que se tient en 1992, à Rio de Janeiro au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - connue sous le nom du « Sommet de la Terre ». Les pays conviés à cet important congrès adoptent alors une déclaration qui fait progresser leurs droits et responsabilités dans le domaine de l'environnement. Parmi ceux-ci, le Canada, qui fait déjà l'objet de critiques sévères sur ses pratiques forestières, adopte des critères de développement durable, de concert avec le gouvernement du Québec. Par la suite, l'industrie forestière canadienne, avec la participation de différents intervenants, initie les démarches qui conduiront à la création de critères

nationaux permettant à des organisations de se certifier. Une démarche presque semblable a été réalisée par les industries américaines. Plusieurs pays européens ont également créé leur propre programme de certification. Il y a d'ailleurs une volonté de plus en plus importante des grandes quincailleries et de l'industrie forestière (Home Dépôt, Réno-Dépôt, etc.) de répondre aux demandes des groupes écologistes et des consommateurs soucieux de la protection de l'environnement.

Suivant ce mouvement tant politique qu'économique, les consommateurs sont de plus en plus nombreux à réclamer des produits certifiés « durables » et ce, dans toutes les sphères de la consommation.

### Qu'est-ce que le développement durable?

De fait, la certification environnementale est synonyme de développement durable :

**Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins.<sup>1</sup>**

Lorsqu'un producteur choisit l'option de la certification forestière, il est en accord avec les principes de développement durable des forêts, qui sont :

#### 1- Conserver la biodiversité

Les propriétaires sont invités à ne pas réduire la diversité des forêts, de la faune et de la flore. Les espèces animales et végétales en danger se voient accorder une plus grande attention.

#### 2- Améliorer l'état de santé et la productivité des forêts

Le propriétaire travaille à augmenter la productivité des boisés tout en s'assurant de ne pas les rendre vulnérables à des fléaux naturels. Cela implique cependant que la récolte ne dépasse pas la capacité de produire. Il faut également être en mesure de répondre aux besoins grandissants de la société en papier ou en produits du bois.

#### 3- Conserver le sol et l'eau

Il faut protéger les sols forestiers afin qu'ils conservent leur capacité à produire du bois. L'érosion des sols et la

<sup>1</sup> Notre avenir à tous, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, 1988.

présence d'ornières profondes en forêt sont des exemples de problèmes à régler.

### 4- Soutenir l'apport des forêts aux cycles écologiques comme ceux de l'eau et de l'atmosphère

Les forêts jouent un rôle important dans la diminution du réchauffement de la planète en absorbant le CO<sub>2</sub> (gaz carbonique). Elles jouent de surcroît un rôle essentiel dans le cycle de l'eau. Le maintien d'un couvert forestier devient donc un objectif important à atteindre.

### 5- Entretenir les multiples atouts de la forêt pour la collectivité

En plus d'offrir des bénéfices au propriétaire lors de la récolte de son bois, la forêt possède de nombreux atouts dont il peut tirer des revenus et faire profiter la population. Par exemple, l'acériculture, la récolte de l'if du Canada, des plantes médicinales, des champignons, etc. Sans compter les nombreuses alternatives des activités de plein air comme la chasse, la pêche et autres loisirs praticables en forêt.

### 6- Considérer les valeurs et besoins de la population

Le propriétaire d'un boisé fait partie d'une communauté. Les activités qu'il réalise en forêt ne doivent pas générer d'ennuis pour la collectivité. Par contre, lorsqu'un propriétaire se voit contraint de limiter de façon importante son droit de propriété au profit de celle-ci, il doit être compensé. C'est pourquoi des discussions peuvent être nécessaires entre les intervenants intéressés afin que tous y trouvent leur compte.

### Quelle est la meilleure formule de certification?

Le projet présenté par le Syndicat vise à bien connaître les formules de certification pouvant être employées au Québec. Conçues pour la grande industrie, elles ne sont pas toutes adaptées aux forêts privées. La tâche du Syndicat consiste donc à proposer une alternative acceptable pour les propriétaires de boisés et les organismes qui accordent la certification. La Fédération des producteurs de bois du Québec poursuit les mêmes objectifs en travaillant sur un modèle de



*Se soucier des conditions de travail et des revenus, tant des travailleurs forestiers que des propriétaires de boisés.*



*Améliorer la productivité des ressources de la forêt, comme celles des érablières sucrières.*



*Respecter la possibilité de coupe.*